

Procès-verbal De conseil municipal Séance du 5 octobre 2018

Membres présents : M. BORDIER Daniel, Mmes GENDROT Colette, GUILLET Sophie, LEBRETON Isabelle, LEGROS-DRION Dominique, MISERIAUX Jocelyne, PETITJEAN Elodie, ROBERT Muriel, MM. CARRILLO Mickaël, CHENARD Julien, FRESNEL Lionel, GUINEL Roland, LAINE Jacques, LEVEQUE Edmond et LOREE Gilbert.

Membres absents excusés : M Julien CHENARD donne pouvoir à Mme Dominique LEGROS jusqu'à son arrivée.

Membres absents : sans objet

M Mickaël CARRILLO a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Validation du rapport annuel 2017 du SIEFT

Le rapport annuel 2017 du SIEFT a été transmis aux conseillers. Il présente les caractéristiques techniques du réseau d'eau potable, l'évolution de la tarification de l'eau aux abonnés, les indicateurs de performance, le financement des investissements ainsi que les diverses actions du SIEFT en matière de solidarité dans le domaine de l'eau.

Comme dans le rapport 2016, il y a une incohérence entre le nombre d'abonnés non domestiques (noté à 0) et le volume d'eau vendus à ces mêmes abonnés (797 514 m³).

Ces remarques ayant déjà été signalées au SIEFT en 2017 sans réponse de ce dernier, après délibération, le conseil, à l'unanimité des membres présents par vote à main levée, ne valide pas le rapport annuel 2017 du SIEFT.

Eclairage public Lotissement Le Cormier

Lors de sa réunion du 27-03-2015, le conseil avait validé l'étude du SDE35 pour les travaux sur les réseaux électriques basse tension (estimés à 20 220.00 €) et sur l'éclairage public (estimés à 16 756.00 €).

Les travaux sur les réseaux électriques ont été effectués pour un total de 18 447.32 €.

Depuis, les coûts, taux de modulation et taux de subvention ont évolué pour les travaux d'éclairage public. Le cout actualisé est donc de 22 560.00 € soit un coût supplémentaire pour la commune de 4 431.32 €.

Après délibération, le conseil, à l'unanimité des membres présents par vote à main levée :

- Valide l'étude du SDE35 pour les travaux d'éclairage public
- S'engage à réaliser les travaux
- Autorise le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier

Arrivée de M Julien Chenard

Réflexion sur l'implantation d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM)

Nous avons été sollicités par 3 assistantes maternelles pour l'implantation d'une MAM sur la commune. Les quelques parents rencontrés et interrogés à ce sujet semblent très favorables. Les assistantes maternelles thourisiennes informées oralement ne sont pas aussi enthousiastes.

L'installation d'une MAM pourrait être un atout pour la commune (accueil collectif, amplitude horaire, suppléance en cas d'absence, mutualisation des moyens ...) mais il faut trouver un compromis entre l'offre et la demande.

Dans la mesure où la commune ne dispose pas de locaux adaptés à l'installation d'une MAM, le conseil ne souhaite pas engager les travaux nécessaires. Il ne souhaite pas, non plus, favoriser l'installation d'une concurrence pour les assistantes maternelles de la commune.

Le conseil, à la majorité des membres présents par vote à bulletin secret (9 voix contre et 6 voix pour) ne souhaite pas donner suite à cette demande.

Indemnisation des piégeurs bénévoles agréés par la FGDON

M Jacques Lainé, concerné à titre personnel, ne prend pas part aux délibérations ni au vote.

La commune adhère à la FGDON-FEVILDEC par le biais d'une convention qui permet de rendre cohérent le financement de certaines actions concernant la lutte collective contre les animaux nuisibles, l'organisation de campagne de piégeage, l'encadrement des piégeurs...

Face à la prolifération des ragondins en bordure des cours d'eau et d'autres nuisibles (rats musqués, fouines, renards ...) plusieurs piégeurs interviennent régulièrement. Les frais liés à leurs déplacements et les contraintes de capture des animaux peuvent être couverts par une subvention communale. La FGDON-FEVILDEC accepte d'être l'intermédiaire et de recevoir cette subvention afin de la reverser sous forme d'indemnité aux piégeurs.

Pour information, durant la campagne 2017 - 2018, 248 ragondins, 17 rats musqués, 2 fouines, 7 renards, 27 pies ont été piégés.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, de verser une subvention de 400 € à la FGDON FEVILDEC pour la rémunération des piégeurs bénévoles.

Délibération modificative du budget assainissement : transfert des dépenses d'assainissement enregistrées sur le budget principal vers le budget assainissement

Cette délibération annule et remplace la Délibération 2018-48 du 29-06-2018

Dans le cadre des travaux d'aménagement du secteur St Liffard en 2016 et 2017, des dépenses liées à l'assainissement ont été réglées sur le budget principal (raccordement d'eaux pluviales en 2016 et modification réseaux d'assainissement dans le cadre du marché de rénovation de la rue en 2017). Il convient de les passer sur le budget assainissement pour un montant respectif de 5 262.00 € (Mandat 2016-74) et 16 340.40 € (Mandat 2017-368) soit 21 602.40 €.

Au Budget principal, annulation des dépenses enregistrées à tort :

Art. 21532 - réseaux d'assainissement : + 5 262.00 €

Art. 2315 - travaux : + 16 340.40 €

Au Budget assainissement, 42 370.54 € ont été inscrits à l'article 2315 travaux d'investissement : 37 038.72 € ont déjà été dépensés pour les travaux d'assainissement de la rue de la Libération, il reste 5 331.82 €, il manque donc 16 270.58 €. Il convient donc de modifier le budget assainissement comme suit :

Section fonctionnement :

art. 61523 - entretien et réparation : - 14 270.58 €

art. 023 - virement à l'investissement : + 14 270.58 €

Section investissement :

En recette : art. 021 - virement du fonctionnement : + 14 270.58 €

En dépenses : art. 2315 - travaux : - 5 331.82 €

art. 2158 - outillages technique : + 19 602.40 €

Après délibération, le conseil, à l'unanimité des membres présents, par vote à main levée :

- Valide la décision modificative du budget assainissement et du budget principal
- Inscrit les crédits correspondants
- Autorise le maire à procéder aux écritures comptables correspondantes

Réflexion sur investissements 2019

Plusieurs projets ont déjà été identifiés (voirie lotissement des Granges, Jeux zone de loisirs et étang, aménagement bâtiment près de la salle Pavie, signalétique dans le bourg et en campagne, réserve foncière pour un futur lotissement, rachat « Grenier de Grand-mère » ...). Il est impossible de tout financer à court terme, il faut donc établir des priorités. Le conseil est invité à réfléchir à ce sujet

Projet achat immobilier « Grenier de Grand-mère »

Nous avons reçu des avis favorables à notre proposition d'achat pour le bâtiment du « Grenier de Grand-mère ». Les diagnostics règlementaires nécessaires à la vente vont être réalisés par le propriétaire. Les occupants actuels sont prioritaires pour l'acquisition et recevront une proposition de la part du notaire.

Avant de lancer d'éventuels travaux de rénovation, une étude globale devra être réalisée et confiée à un architecte. Dans un premier temps et pour éviter une dégradation supplémentaire des couvertures, le bâchage des toitures peut être confié à un couvreur.

Le bâtiment fera ensuite l'objet d'un bail habitation pour le bâtiment principal et d'un bail commercial pour les dépendances. La rédaction de ce dernier, trop spécifique, doit être confiée à un notaire.

Concernant le hangar jouxtant cette propriété, en accord avec le propriétaire, un prix de vente a été fixé à 1 000 €.

Après délibération, le conseil, à l'unanimité des membres présents, par vote à main levée :

- Accepte la proposition d'achat à 1 000 € net vendeur pour le hangar situé sur la parcelle B0155
- Accepte la proposition d'achat à 15 000 € net vendeur pour la propriété située sur les parcelles B054 et B0147.
- Accepte de solliciter un notaire pour la rédaction du bail commercial et du bail habitation
- Autorise le Maire à consulter des couvreurs pour bâcher les toitures dès que les ventes seront signées
- Autorise le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier

Travaux de voirie

Des travaux de bicouche et de PATA ont été réalisés sur de nombreux chemins ruraux dans le cadre du marché de travaux confié à l'entreprise Colas pour un montant de 26 520.00 €. Quelques suppléments ont été réalisés pour un montant de 2 714.40 €.

Les fossés de la zone Sud-Est ont été curés en début de semaine sur une longueur totale cumulée de 2.150 km auxquels s'ajoutent 420 m d'arasement.

Commémoration centenaire armistice du 11-11-1918

Différents achats ont été réalisés pour la confection des cocardes tricolores et du drapeau commémoratif ainsi que des stylos à offrir aux participants pour un coût total de 149.94 €.

La classe de Mme Rossi prévoit de participer à la commémoration par des lectures (lettres, poèmes, expo de dessins à la salle Pavie) en plus du chant de « La Marseillaise ».

Commission Affaires scolaires

Lors d'une précédente réunion, le conseil avait opté pour la réalisation d'un parcours santé autour de l'étang. Suite aux échanges avec les différents fournisseurs, ce choix ne semble pas le plus approprié en terme de fréquentation. La commission souhaiterait donc l'installation d'une pyramide à la zone de loisirs et d'un tourniquet à l'étang à côté de la balançoire. Le budget inscrit au BP2018 est insuffisant pour réaliser ces investissements cette année. Le conseil valide l'installation d'une pyramide sur la zone de loisirs. Différents fournisseurs seront consultés pour une inscription des crédits au BP2019.

Nous avons été sollicités par 3 jeunes ados qui souhaitent l'installation d'un terrain de cross sur la commune. Ce projet n'est pas retenu dans l'immédiat mais le conseil réfléchit à un aménagement ultérieur.

Planning réunions 2019

Il est proposé aux conseillers de noter les dates suivantes pour les réunions de conseil en 2019 : 18 janvier, 22 février, 29 mars, 26 avril, 24 mai, 28 juin, 30 août, 4 octobre, 8 novembre et 13 décembre.

Visite sous-préfet

La visite du sous-préfet a été reportée 2 fois pour être finalement fixée au 29 octobre à 10h30

Infos diverses

- Les aménagements pour alimenter le cimetière avec l'eau de l'étang ont été réalisés. Une fontaine devrait compléter l'installation pour pouvoir supprimer le compteur d'eau potable.
- Les travaux d'effacement de réseaux de la rue Duguesclin sont en cours, ceux de renforcement de la ligne BT entre la Morais et le bourg aussi.
- Les travaux de la rue de libération sont presque terminés. Reste quelques reprises et finitions à faire.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Daniel BORDIER, Maire, déclare la session close.

Délibéré en séance les jours et an susdits